79ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 110 de l'Ordre du Jour :

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Déclaration de la Délégation du Cameroun faite

par Monsieur Onésime Alain Ndi Bitan

New York, 3 octobre 2024

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter, et à travers vous, les membres de votre Bureau, pour votre élection à la tête de notre Commission. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Le Cameroun se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat relatif aux mesures visant à lutter contre le terrorisme, dont il continue de subir les effets.

Monsieur le Président,

La richesse des échanges que nous avons eus au cours de notre dernière session sur cette question met en lumière l'attention prioritaire que nos Etats accordent à la lutte contre le terrorisme, mais démontre aussi la complexité qui procède des conceptions plurielles et clivages multiples qui persistent entre les Etats quant à la question de l'encadrement juridique de la lutte contre le terrorisme. Ce qui en fait un phénomène jusqu'ici difficilement saisi par le droit international.

Ma délégation voudrait espérer que les concertations et le dialogue entre les Etats membres pendant l'intersession, dont l'Assemblée Générale a reconnu l'importance dans sa Résolution 78/115, auront permis de lever les incertitudes sur les aspects jugés essentiels et de régler de ce fait les questions en suspens.

Monsieur le Président,

Ma délégation condamne fermement et sans équivoque le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soit le moment, les motivations, les victimes, les auteurs et les lieux de commission. Les actes terroristes constituent une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, entravant le plein exercice des droits de l'homme et des peuples et leurs libertés fondamentales, en particulier le droit à la vie. De tels actes mettent en danger l'intégrité territoriale,

la sécurité et la stabilité des États ainsi que la paix et la sécurité régionale et mondiale, déstabilisent les gouvernements légitimement constitués, érodent l'ordre constitutionnel, la cohésion nationale, l'unité politique des États et l'harmonie sociale et compromettent le développement économique, social et culturel ainsi que la prospérité des États.

Monsieur le Président,

Le Cameroun souligne, comme il l'a fait par le passé, que la lutte contre le terrorisme devrait se poursuivre dans le strict respect de la souveraineté des Etats, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, conformément la Charte des Nations Unies et aux autres instruments juridiques internationaux pertinents.

Aussi, est-il important de ne pas associer le terrorisme à une religion, une nationalité, une civilisation et un groupe ethnique. Cela porterait confusion et atteinte à la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Pour ma délégation, le terrorisme est une menace globale qui appelle une réponse toute aussi globale. A ce titre, une coopération internationale sans faille et une mutualisation générale des efforts demeurent des outils essentiels pour lutter efficacement contre ce fléau. Ces outils doivent être déployés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national en termes de prévention, de réponse opérationnelle et de répression, mais aussi de recherche sur les différentes menaces liées à ce fléau, y compris l'extrémisme violent, le radicalisme et l'intégrisme. Il en est de même pour ce qui est de la recherche sur les causes profondes qui poussent certaines personnes à se laisser séduire par le terrorisme qui sont entre autres et dans une large mesure, la pauvreté, les inégalités, les injustices, le manque d'espoir et d'espérance l'absence de perspectives prometteuses, la marginalisation socioéconomique et les exclusions.

Dans le même sens, ma délégation soutient la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et indique sa disposition

constante à collaborer avec le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT). Elle prend note des conclusions du 8ème examen de ladite Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, bien qu'elle déplore le fait que certaines questions jugées essentielles n'y aient pas été abordées notamment les actes terroristes découlant de l'incitation par la voie des médias sociaux, la xénophobie, du racisme, de la stigmatisation de certaines religions, des actes de violences associées aux mouvements d'extrême droite et à la montée des populismes. Ma délégation souhaiterait que le 9ème examen de la Stratégie, qui devrait en principe avoir lieu en 2026, donne lieu à des discussions davantage ouvertes.

Monsieur le Président, distingués délégués,

Ma délégation soutient l'idée de la conclusion d'une convention globale pour la lutte contre le terrorisme internationale et de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau sur la question.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Le Cameroun qui fait face aux atrocités perpétrées par la secte terroriste Boko Haram et d'autres groupes armés a pris des mesures fortes aux niveaux national et sous-régional en coopération avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Il est partie à un nombre important d'instruments juridiques universels et régionaux de lutte contre le terrorisme, y compris la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et continue de s'activer en faveur de leur mise en œuvre effective. Il entretient également une parfaite collaboration avec entre autres INTERPOL et le Groupe d'Action Financière (GAFI). Il soutient aussi les efforts du Conseil de Sécurité des Nations Unies et a des interactions constantes avec le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine dont il a assuré la présidence au cours du mois de septembre 2024, le Centre Africain d'Etudes et de recherche sur le

Terrorisme et les autres composantes de l'Architecture Africaine de paix et de sécurité.

Le Cameroun est une des composantes importantes de la Force Multinationale Mixte réactivée en 2015 sous l'égide de la Commission du Bassin du Lac Tchad et après approbation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine. Dans la même lancée, il est très actif au sein du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) qui est une Institution Spécialisée de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale en charge de la promotion des normes, instruments et standards de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Par ailleurs, le Cameroun s'est doté d'une loi portant répression des actes de terrorisme en 2014 et s'investit sans relâche pour sa mise en œuvre. Aussi, a-t-il mis en place une Agence Nationale d'Investigation Financière qui est un service public de renseignement financier. Dans la même lancée, un Comité National de Désarmement a été créé en vue de d'apporter une assistance multidimensionnelle aux ex-combattants dans le cadre de leur préparation à un retour à la vie civile. Les autorités ont également mis en place une Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme à l'effet de maintenir la paix, de consolider l'unité nationale du pays et de renforcer la volonté et la pratique quotidienne du vivre ensemble de ses populations. Cette instance conduit des programmes d'éducation et de sensibilisation qui impliquent les jeunes dans la lutte contre les discours de haine, l'extrémisme violent et la radicalisation. La formation des forces de défense et de sécurité intègre pour sa part des modules consacrés au respect des droits humains et de l'État de droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste telle que figurant dans la Stratégie antiterroriste mondiale.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.